



MARSEILLE

MAIRE 13^e & 14^e ARRONDISSEMENTS
7^e SECTEURLE MAIRE
Conseiller Régional

Marseille, le 02 octobre 2008

Madame Valérie BOYER
Présidente du GIP - GPV
Parc Club des Aygaldes Bât E
35 bd du Capitaine Gèze
13014 MARSEILLE

N/Réf : GH/BB/CM N° 288

Objet : Ordre du jour - CA du GPV du 13/10/2008

Madame la Présidente,

Conformément aux statuts et règlement intérieur du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville et notamment les articles 13 et 14, j'ai l'honneur de vous faire part des observations et propositions suivantes relatives aux opérations situées dans les 13^e et 14^e arrondissements.

St Paul - Parc Corot :

Le diagnostic mené par le Pact-Arim dans le cadre du projet ANRU - St Paul concernant le devenir du Parc Corot proposait, dans ses conclusions, de recourir à une procédure d'OPAH copropriété avec pathologie lourde pour remédier à la fois aux dysfonctionnements de gestion comme aux problèmes relatifs au cadre bâti.

Je note avec intérêt les pistes d'intervention énoncées et estime leur mise en oeuvre plus qu'urgente au regard des fragilités de plus en plus prégnantes rencontrées par la copropriété.

Confrontés à ces difficultés quotidiennes, les copropriétaires quant à eux, semblent se mobiliser davantage et restent maintenant en attente d'actions concrètes permettant d'améliorer leur cadre de vie de façon sensible et durable.

Ainsi, je souhaite que soient pris des engagements forts et précis en termes d'amélioration rapide du cadre de vie des résidents du Parc Corot ainsi qu'en matière d'accompagnement vers une gestion assainie de la copropriété.

D'autre part, je désire que soient associés dans une large mesure l'ensemble des copropriétaires aux décisions les concernant. Plus précisément, les habitants, forts de leur compétence d'usage, tiennent à la prise en compte de leurs exigences notamment en matière de Gestion Urbaine de Proximité. Ainsi, leurs revendications doivent être entendues dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositifs, qui je le rappelle, conditionnent largement la réussite des opérations engagées.

Enfin, eu égard au flou existant concernant les statuts fonciers de la copropriété, je pense qu'une remise à plat des domanialités s'impose comme pour l'ensemble des projets ANRU d'ailleurs. Ce travail partenarial pourra dès lors engager une réflexion visant une optimisation du fonctionnement des sites concernés.

Vallon de Malpassé :

Ce projet est en voie de finalisation et je réitère mon engagement pour faciliter et accélérer sa mise en œuvre. En effet, ce secteur souffre de graves difficultés qu'il est désormais impératif de traiter.

C'est pourquoi je pense primordial d'organiser un retour des conclusions du projet vers les élus locaux et les habitants afin de recueillir leurs observations avant l'examen définitif du projet par le comité d'engagement de l'ANRU.

En effet, des inquiétudes subsistent et nécessitent l'obtention de positions claires répondant aux souhaits des populations. Le tissu associatif attend encore des réponses leur permettant de continuer à exercer leurs activités essentielles. À titre d'exemple, le rayonnement de l'association Heart Color Music doit être garanti en mettant à leur disposition des locaux adaptés et dans des conditions acceptables, notamment sur le plan financier.

Il en est de même pour la question des équipements publics de proximité dont le nombre et la nature doivent répondre aux attentes exprimées et aux pratiques existantes.

À cet égard, je propose que dans la continuité de la concertation institutionnelle de l'ANRU, menée par notre Mairie en 2007 en collaboration avec le GPV et avec l'adhésion des collectivités partenaires, nous organisions prochainement un "CICA habitat ANRU - Malpassé" pour présenter ce projet au tissu local et aux habitants.

En conclusion, il me paraît fondamental de valider les ajustements demandés par les principaux acteurs concernés pour la mise au point du dossier final.

